

ACTU 95

Le mot du président

Les élections de représentants de parents viennent d'avoir lieu, nous n'avons pas encore les résultats globaux sur le département et le national mais félicitations à toutes celles et tous ceux qui viennent d'être élus.

Maintenant vous allez siéger dans les différentes instances (conseil d'école, conseil d'administration, conseil de classes) et vous allez faire entendre la voix des parents et de la FCPE. Sachez que le CDPE avec ces administrateurs sont là pour vous aider si vous en avez besoin en fonction de nos disponibilités car nous sommes bénévoles comme vous. Christèle, notre secrétaire est là aussi pour répondre à vos nombreux appels et vous apporter son aide.

Des formations viennent d'avoir lieu et d'autres sont programmées, n'hésitez pas à vous renseigner pour y participer, ça permet d'acquérir des savoirs et aussi de rencontrer d'autres parents et d'échanger ensemble et de confronter les expériences.

Pour les élus de lycée, plus particulièrement, vous allez être confrontés à la mise en place de la réforme du bac puisque les élèves entrés en seconde

cette année seront les premiers à passer le nouveau bac.

La réforme, à l'heure où j'écris cet édito, n'est pas complètement finalisée et les proviseurs n'ont pas encore toutes les informations pour savoir comment ils vont organiser les classes de première l'année prochaine.

Il va donc falloir poser des questions en Conseil d'administration afin d'avoir le maximum d'informations.

Il ne faut pas que les classes de seconde de cette année soient sacrifiées par l'amateurisme du ministère.

Au niveau du CDPE nous avons décidé de faire des réunions en soirée destinées aux parents, pas dans tous les établissements mais plutôt par bassin, afin de communiquer les premières informations sur cette nouvelle réforme. Ces réunions seront animées par un ou deux administrateurs mais en partenariat avec les conseils locaux des lycées.

Des documents seront aussi à votre disposition sur notre site internet et actualisés en fonction des informations que nous aurons, donc allez le consulter régulièrement. .../...

Sommaire :

ACTU 95
Le mot du président
PAGE I & II

**Réforme du Bac –
réforme du lycée :**
premières informations.
PAGE III, IV & V

Argenteuil:
Collège J-J Rousseau
Personnels et parents coude à
coude
PAGE VI & VII

Cergy : Instance Représentative
des Parents d'Elèves Elus
PAGE VIII

Zoom sur une administratrice
départementale
PAGE VIII

D'autre part la réforme du bac a aussi une incidence sur les élèves de 3ème au moment de faire leurs vœux pour le passage en seconde et là aussi on essayera de vous donner les informations en notre possession, mais plus que jamais il est très important que les conseils locaux de collèges se mettent en relation avec ceux des lycées car c'est auprès d'eux qu'ils auront aussi les informations. Les administrateurs de secteur sont là aussi pour favoriser le contact entre les conseils locaux si vous ne connaissez pas les parents représentants des collèges ou des lycées.

Une première vision de cette réforme vous sera exposée dans un article de cette revue de parent.

Bien évidemment il n'y a pas que le lycée, même si celui-ci va nous occuper pour une bonne partie de l'année, dans les établissements scolaires on doit également se faire en-

tendre comme faisant partie de la communauté éducative et être vigilant sur l'éducation donnée à nos enfants.

Je vous rappelle que l'incollable du Parent d'Elève est une mine d'informations et qu'il est en vente auprès du CDPE. Il serait bien que chaque conseil local en possède un. Pour information la nouvelle version intégrant la réforme du BAC est prévue début 2019.

Pour finir, nous vous informons que le 30 Octobre dernier les locaux du CDPE de Cergy ont déménagés et se trouvent dorénavant au 5 place des Linandes à Cergy dans un lieu qu'on va essayer de rendre convivial et agréable pour toutes et tous. Le numéro de téléphone reste inchangé.

N'hésitez à venir rendre visite à Christèle pour découvrir ces nouveaux locaux.

Didier Arlot
Président de la FCPE95



FCPE95- CDPE95

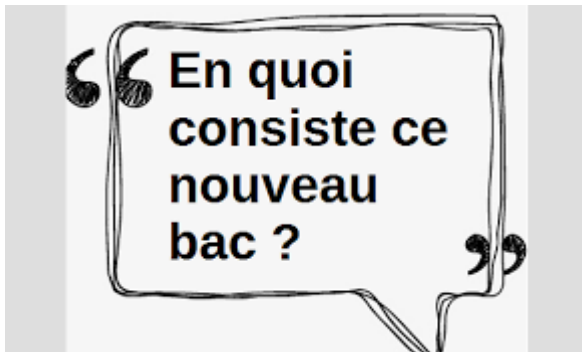
5 Place des Linandes 95000 CERGY

Accès par le porche à droite du Leader Price.

Arrêt de bus : Les Linandes Vertes

Réforme du Bac – réforme du lycée : premières informations.

Préambule : Ce texte est écrit le 30 octobre 2018, nous ne savons pas encore tout dans le détail, et plusieurs points « de vigilance » vont être mentionnés : les questions seront posées par les instances de la FCPE, n'hésitez pas à poser aussi des questions à votre proviseur, aux professeurs principaux, ainsi que lors du conseil d'administration de votre lycée.



La réforme du lycée et du bac commence dès maintenant : les élèves entrés en seconde générale & technologique cette année passeront le nouveau Bac. Commençons par en résumer le principe

- Des épreuves terminales « à l'ancienne » compteront pour 60% du Bac, Un « contrôle continu » comptera pour 40% du Bac.

Epreuves terminales : en nombre restreint

- Français, écrit et oral, comme aujourd'hui passés en fin de Première, coefficient 5+5
 - Philosophie, en fin de terminale, coefficient 8
 - Un « grand oral » de 20 minutes, coefficient 10
- Deux « spécialités », coefficient 16 chacune

Contrôle continu : en deux parties

- Des épreuves en cours d'année, comptant pour 30% du Bac
- Les bulletins de notes de la classe de première et de terminale comptant pour 10% du Bac

Le rattrapage

En cas de moyenne au bac entre 8 et 10, le rattrapage existe toujours, mais il ne sera possible que sur les épreuves terminales (sauf le grand oral), et pas sur les matières du contrôle continu.

Le Grand Oral : comment ?

C'est une épreuve orale de 20 min qui portera sur un projet préparé par l'élève durant les classes de première et de terminale. *Point de vigilance* : on peut se demander comment les élèves seront préparés à ce type d'épreuve, en particulier pour ceux qui ne sont pas « à l'aise » et paniquent déjà à l'écrit. Qui va leur apprendre ? Si ce sont les professeurs actuels, comment vont-ils eux-mêmes être formés.

Les spécialités : comment ?

En fin de seconde, les élèves vont s'orienter soit en filière Générale soit en filière Technologique. *Point de vigilance* : est-ce que ce sera le conseil de classe qui tranchera ? Ou comme aujourd'hui pourra-t-on faire appel ? voire la famille deviendra-t-elle décisionnaire ?

En filière technologique, comme aujourd'hui, l'élève choisira une filière particulière : ST2S, STL, STD2A, STI2D, STMG, STHR). Les « spécialités » seront dépendantes de la filière choisie.

En filière générale, il n'y aura plus de S, ES ou L, mais une liste de 12 spécialités parmi lesquelles chaque élève pourra en choisir :

- 3 pour sa classe de première
- en garder 2 pour sa classe de terminale.

Les deux conservées en terminale seront celles que l'élève passera en fin d'année pour le Bac (coeff 16 !). La spécialité abandonnée en fin de première fera partie des épreuves comptant pour 30% du Bac.

Remarque : l'élève seul choisira ses spécialités, il n'y aura plus de conseil de classe pour orienter en S, ES ou L. Bien entendu, deux éléments parfois contradictoires vont pousser à choisir telle ou telle spécialité:

- L'importance du coefficient au Bac, il faudra donc choisir les spécialités où l'élève pense le mieux réussir, afin de garantir la réussite au Bac et la poursuite des études.
- Les pré-requis demandés par les filières post-bac (pré-requis qu'on ne connaît pas et qu'on ne peut que deviner pour le moment) : si l'élève veut aller dans une formation post-bac particulière, il lui faudra un bon dossier ParcoursSup, et donc avoir choisi les spécialités qui vont avec cette formation...

Les épreuves dites « contrôle continu » (30%)

6 matières seront évaluées pendant les 2 années de 1^{ère} et terminale : Histoire-Géo, EPS, 2 langues vivantes, « enseignement scientifique » et la spécialité prise en 1^{ère} mais non poursuivie en terminale. L'EPS sera évalué en cours de formation comme aujourd'hui.

Pour le reste, l'évaluation se fera via trois sessions (deux en 1^{ère} durant le 2^e et 3^e trimestre et 1 en terminal lors du 2^{ème} trimestre) durant lesquelles chaque enseignement sera évalué (sauf la spécialité suivie en 1^{ère}, évaluée seulement au 3^e trimestre de la 1^{ère}). Les établissements seront chargés d'organiser ces épreuves, de choisir le calendrier (dans le respect des périodes citées précédemment) et les sujets, dans la banque de sujet nationale. Les épreuves écrites seront anonymisées et les copies ne seront pas corrigées par les enseignants de la classe. Pour les épreuves orales (en langues), cette disposition n'est évidemment pas possible.

Points de vigilances : ils sont nombreux.

- *Comment réagir si un élève « rate » la première session, voire les deux faites en 1^{ères} : le rattrapage ne sera pas possible sur ces matières, et l'on ne sait pas comment la matière sera globalement évaluée : en faisant la moyenne des 3 épreuves ? en tenant compte de la progression ? Sinon, des élèves risquent de commencer leur terminale avec un lourd déficit pour le Bac.*
- *Lors de la première session (2^{ème} trimestre de la classe de première), le programme ne sera évidemment pas fini : comment seront choisies les sujets ? Comment assurer une adéquation entre ce qui a été vu et ce qui sera examiné ?*
- *Et surtout, que se passera-t-il pour ceux dont le professeur aura été souvent absent en début de première ? Le rectorat s'engage-t-il à remplacer immédiatement toute absence de prof ? Sans le faire au détriment des autres ?*

- *Pas corrigées par les enseignants de la classe : par d'autres enseignants du même lycée ? D'autres lycées ?*
- *Les notes de ces épreuves seront-elles aussi utilisées pour le bulletin de notes ?*
- *Les élèves en situation de handicap ayant une aide spécifique en bénéficieront durant les E3C. Point de vigilance : il ne faut pas trainer pour demander et faire activer les dossiers de handicap, pour éviter que les premières épreuves ne se fassent pas sans cette aide. Les services chargés de traiter ces demandes, sauront-ils réagir à temps ?*

Le bulletin de notes (10%)

La moyenne des notes des bulletins de première et de terminale comptera pour 10% du contrôle continu. Cela veut dire que les élèves n'auront plus le temps de « démarrer doucement », le premier trimestre de classe de première comptera pour le Bac ! Cela veut aussi dire que les options seront évaluées pour le Bac uniquement à travers ce « bulletin de notes ».

Autres remarques :

Ne pouvant entrer dans tous les détails pour cet article, ajoutons tout de même que :

- Les lycées ne proposeront pas toutes les spécialités, la liberté de choix des élèves va se heurter aux contraintes d'emploi du temps et de ressources humaines des établissements. En effet, les élèves auront principalement le choix entre les spécialités proposées dans leur lycée et en fonction des triplettes (en première) et doublettes (en terminale) de spécialités mises en place.
- Seulement 7 spécialités sur 12 sont garanties dans chaque lycée. Des cartes académiques des spécialités seront établies par les rectorats.
- Où sont les moyens pour faire fonctionner cette réforme ? La marge horaire laissée à la disposition des établissements paraît

particulièrement faible eu égard à l'ensemble des enseignements et dispositifs pédagogiques à mettre en place (7h par division et par semaine). Pour rappel : - Aide pédagogique - Aide à l'orientation (54 heures annuelles obligatoires) - Enseignements optionnels - Groupes à effectif réduit et/ou co-intervention. Les établissements devront obligatoirement puiser les heures d'aide à l'orientation dans cette enveloppe et, sur les horaires restants, trancher entre : développer des options, de l'aide pédagogique ou des groupes à effectifs réduits, ce qui est en réalité un non choix mais s'apparente à la gestion de la pénurie.

- Les élèves sont censés être sérieusement accompagnés dans leurs choix d'orientation, mais qui seront les personnels formés à ces problématiques ? Combien ? Où ? A l'heure des menaces sur les CIO, il y a de quoi être inquiet.

La FCPE du Val d'Oise va continuer toute cette année de se mobiliser pour accompagner les parents et les élèves dans cette réforme. Nous essayons de monter des formations sur ce sujet, des documents seront mis sur notre site, n'hésitez pas à faire vos remarques, remonter vos questions, consulter notre site.

Philippe Renou
Vice-Président de la FCPE95



Collège Jean-Jacques Rousseau Argenteuil : Personnels et parents coude à coude

Une rentrée agitée.

A la première semaine de la rentrée scolaire, le collège Jean-Jacques Rousseau à Argenteuil a connu une mobilisation générale, très médiatisée, et cela pour dénoncer le sureffectif et le manque des moyens permettant la sécurité et la réussite de ses élèves.

L'équipe pédagogique et les parents ont mené des actions «Coup de poing » pour dénoncer un collège surpeuplé: 50 élèves de plus, le manque de moyens humains (une seule CPE à 80% pour 620 élèves alors que le collège avait 2 CPE l'année dernière pour 550 élèves) et pour finir, le manque de moyens matériels (des locaux sous-équipés et inadaptés à certaines activités pédagogiques).

Dès le mois de juillet, professeurs et parents se sont inquiétés des prévisions de la rentrée scolaire à venir.

Le 6 juillet, une délégation du collège (composée d'enseignants, de parents d'élèves, de la CPE, d'un représentant du SNES) avait été reçue par l'inspection académique afin d'obtenir plus de moyens pour la rentrée à venir mais ils n'avaient pas obtenu gain de cause et l'institution leur avait assuré que les élèves seraient accueillis « en toute sécurité » dans l'établissement à la rentrée. Dès le jour de pré-rentrée, une grève a été votée à la majorité par l'équipe enseignante qui a décidé de ne pas assurer la rentrée scolaire.



Au matin du 4 septembre le personnel du collège et les parents venus nombreux, tous habillés en noir, ont organisé une cérémonie de funérailles devant le collège pour enterrer les promesses de l'inspection académique et de l'éducation nationale.



Le mercredi 5 septembre, professeurs et élèves se sont rassemblés devant le collège soutenus par les parents. Les élèves, encerclés par une corde et pancarte à la main ont dénoncé une situation quotidienne: l'entassement et la surpopulation.



Le jeudi 6, au 2 Avenue des Arpents à Osny, en covoiturage, personnel et parents se sont retrouvés nombreux devant l'Inspection académique. Une délégation (personnel, parents et un représentant du syndicat) a été reçue par la Directrice Adjointe pendant que les autres jouaient la scène des funérailles. Seule une partie des revendications a été accordée, mais pas de poste de CPE. Dans la foulée, le

comité a été reçu au Conseil départemental qui a fait une semaine plus tard une visite au collège pour allouer plus de moyens matériels.



Non convaincus par les premières réponses apportées par l'inspection académique, les professeurs se sont donnés rendez-vous devant le Ministère de l'Éducation Nationale le vendredi de la même semaine. C'est sous les bruits de casseroles, de cuillères et de sifflets qui montaient de la rue de Grenelle qu'une délégation fût reçue par deux représentants de la Direction Générale de l'Enseignement scolaire. Si une lueur d'espoir a fait son apparition ce jour-là, rien n'était gagné.

Le rendez-vous suivant a eu lieu le mercredi 12 septembre dans l'après midi devant le Rectorat de l'Académie de Versailles.

Durant cette semaine, les parents de leur côté ont déployé tous les moyens : réunion au café des parents, saisie de leur élue la députée du 95 Mme Lazar qui n'a pas hésité à répondre à l'appel en sollicitant le Rectorat pour une audience.



L'après-midi du 12 septembre, a été marqué par la détermination des professeurs et celle des parents qui demandaient à être reçus au Rectorat de l'académie de Versailles. Malheureusement, après deux heures d'attente les portes sont restées closes.

Après ces dix jours de mobilisation intense, l'inspection académique a placé dans l'établissement un deuxième principal adjoint afin de soutenir la vie scolaire dans le collège. Elle a mesuré l'urgence de la situation et a tenté de parer à l'urgence. Toutefois, cette solution provisoire, si elle semble contenter l'institution, ne nous satisfait pas. Nous revendiquons un poste supplémentaire de CPE et la solution proposée manque de cohérence avec notre demande.

Nous accepterons cette année cette proposition. Toutefois, nous souhaiterions obtenir de l'inspection académique une promesse pour la rentrée prochaine ; celle de la création d'un support pour accueillir dès 2019 un deuxième CPE dans l'établissement. Aussi, nous avons sollicité auprès de l'inspection académique une audience afin d'évoquer la création d'un poste pérenne. Les parents attendent des réponses concrètes et ils sont prêts à entrer à leur tour en action si aucune solution pérenne pour la vie scolaire n'est apportée. Le combat paraît loin d'être terminé.

Akila Djoumad
Délégue des parents d'élèves
Collège J.J.Rousseau, Argenteuil



Cergy : Instance Représentative des Parents d'Élèves Elus

Voilà maintenant 4 ans que la mairie de Cergy a mis en place ce conseil pour les représentants de parents d'élèves cergysois.

Pourquoi ?

Pour que les représentants de parents d'élèves non affiliés et affiliés soient informés à égalité sur les problématiques périscolaires et les infrastructures dans les 27 groupes scolaires,

Pour que toutes les têtes de liste de chaque école puissent se rencontrer et échanger,

Pour créer un lien constructif entre la mairie et les représentants,

Pour que les représentants soient force de propositions sur les améliorations à apporter aux écoles (création de commission sur des sujets spécifiques : réservation du périscolaire, fonctionnement du conseil, restauration scolaire...)

Pour que les parents des 8900 élèves se sentent écoutés et soutenus par les représentants de parents d'élèves qui leur transmettent le contenu du conseil local.

Le risque est que chaque représentant traite des sujets concernant sa propre école (sujets traités en conseil d'école).

L'objectif du conseil est de travailler sur les problématiques d'ordre général.

Le conseil est dirigé par le maire, son 1^{er} adjoint à l'éducation et l'adjointe aux écoles et aux

centres de loisirs. Ils ont en support le directeur de l'éducation et son équipe.

Les représentants de parents d'élèves sont désignés à chaque élection de représentant de parents d'élèves en octobre. Les têtes de listes sont, de fait, invitées à cette instance.

Nous nous rencontrons à chaque période scolaire soit en moyenne 5 fois dans l'année. Des conseils extraordinaires peuvent avoir lieu.

Grâce à ces conseils, la réservation de l'accueil périscolaire s'est vue améliorée (temps de réservation réduit), en janvier 2018 le prestataire de la restauration scolaire a changé (le contrat avec l'ancien prestataire a été dénoncé – notons que cela est rare), le calendrier des travaux dans les écoles est présenté en conseil, ...

Tout cela nous permet de comprendre le fonctionnement et la difficulté d'une mairie à trouver les meilleures solutions pour l'ensemble des groupes scolaires. Elle prend désormais ses décisions en nous ayant consultés au préalable. Créer du lien afin que tous les élèves, futurs adultes, puissent vivre leur scolarité et périscolarité dans de bonnes conditions, c'est l'objectif de tous. L'intérêt de l'enfant est au cœur de tout cela.

Cette instance consultative est essentielle à ce titre.

Claire Guilcher
Administratrice FCPE 95

ZOOM sur une administratrice départementale



Le petit mot d' Asma SAKOUR

Trésorière-adjointe FCPE 95

Mère de quatre garçons (un collégien, deux en élémentaire et un dernier en maternelle), elle est devenue représentante de parents d'élèves après l'annonce du passage de l'école des Terrasses à Cergy, en réseau d'éducation prioritaire renforcé.

Depuis la rentrée, elle siège à différentes instances (Cden, Cdaph), où elle est heureuse de servir une belle cause : une école laïque, égalitaire, gratuite, et bienveillante, servant **les intérêts de l'enfant et menant à l'amélioration du système éducatif pour une inclusion de tous, même ceux en situation d'handicap.**

Passionnée par le théâtre, elle a participé à la rentrée, en tant que **militante FCPE**, avec la Scène nationale de Cergy-Pontoise et du Val d'Oise, à un projet *Atlas* réunissant cent Valdoisiens, avec des morphologies, des origines, des professions, des chemins de vie variés. L'objet? Tenter de faire bouger le monde, tout en révélant, par le biais de la parole, « **la force du collectif** ». **Une force qu'elle retrouve aussi à la FCPE.**